



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°1 / 2021 - 2022

Réunion du 17 septembre 2021 tenue exceptionnellement en télé-réunion

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Frédéric COTTRET
- Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel
GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer
le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HUTTENHEIM - STADE DE L'ILL 2 - NNI 67 216 01 02**

Cette installation était classée en T7 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 en date du 29/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T7 jusqu'au 29/10/2029 sous réserve de rectifier les crochets de fixation des filets des buts.

➤ **ROESCHWOOG - STADE JEAN PIERRE 1 - NNI 67 405 01 01**

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 18/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 en date du 02/04/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 07/04/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T4 jusqu'au 02/04/2031.

➤ **ROUNTZENHEIM - STADE CHARLES KLETHI - NNI 67 418 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 17/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 11/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 11/05/2031.

➤ **SUNDHOUSE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 486 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 19/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 03/01/2030 sous réserve de rectifier les crochets de fixation des filets des buts.

➤ **WOLSFISHEIM - STADE JEAN MICHEL 1 - NNI 67 551 01 01**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 26/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 en date du 08/03/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 20/05/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T4 jusqu'au 08/03/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **NIEDERMODERN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 328 01 01**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 13/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T4 en date du 03/06/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 23/09/2021

Elle prononce le changement de niveau de l'installation en T4 jusqu'au 17/09/2031.

➤ **ROUNTZENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 418 01 02**

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 en date du 11/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T7 jusqu'au 11/05/2031.

➤ **STRASBOURG - STADE CHARLES FREY 1 - NNI 67 482 12 01**

Cette installation est classée T4 jusqu'au 26/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T3 en date du 12/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 12/05/2021

La commission demande qu'une Attestation Administrative de Capacité soit fournie et transmet à la CFTIS pour décision.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **ROESCHWOOG - STADE JEAN PIERRE 3 - NNI 67 405 01 03**

Cette installation était classée en A8 s jusqu'au 04/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 s en date du 02/04/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en A8 s jusqu'au 02/04/2031.

➤ **SAVERNE – DU FRÈRE MÉDARD - NNI 67 437 02 01**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 05/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 19/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

La commission demande les tests in situ.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG - STADE JEAN-NICOLAS MULLER - NNI 67 482 03 01**

Cette installation est classée T4 jusqu'au 15/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T3 SYN en date du 11/05/2021 suite à un changement de pelouse, conformément à l'avis préalable favorable du 28/10/2019

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 11/05/2021.
- ✓ Tests in situ en date du 26/11/2020
- ✓ AAC en date du 23/01/1995

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ **BIESHEIM – SALLE HALL DES SPORTS - NNI 68 036 99 01**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de reclassement en Futsal 3 en date du 06/07/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 06/07/2021.
- ✓ AAC en date du 21/08/2020
- ✓ Plans de l'installation

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 06/07/2031.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – SALLE JEAN-NICOLAS MULLER - NNI 67 482 99 12**

Cette installation était classée en Futsal 4 jusqu'au 03/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de reclassement en Futsal 3 en date du 30/06/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 29/06/2021.

Elle prononce le reclassement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 30/06/2031.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

➤ **03/08/2021**

8. AFFAIRES DIVERSES

Changements de nom :

➤ **MAISONSGOUTTE – STADE DU GIESSEN - NNI 67 280 01 01**

Courrier de la mairie en date du 06/07/2021, l'installation devient le STADE ANDRE WOELFLI.

➤ **BRUMATH – STADE - NNI 67 067 01 01**

Courrier de la mairie en date du 06/07/2021, l'installation devient le STADE ALBERT ET DANY HUMMEL.

➤ **BRUMATH – STADE – NNI 67 067 01 02**

Courrier de la mairie en date du 06/07/2021, l'installation devient le STADE HUBERT STEINMETZ.

➤ **BRUMATH – STADE - NNI 67 067 01 03**

Courrier de la mairie en date du 06/07/2021, l'installation devient le STADE DR. JOSEPH HANNS.

➤ **BRUMATH – STADE - NNI 67 067 01 04**

Courrier de la mairie en date du 06/07/2021, l'installation devient le STADE DINGOLFING.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ **PREUSCHDORF - STADE DU SELTZBACH – NNI 67 379 01 01**

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 01/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 10/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 245 lux, Uniformité = 0.88, Rapport Emin/Maxi = 0.75.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 17/09/2023.

➤ **BIESHEIM - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 036 01 01**

L'éclairage était classé E4 jusqu'au 01/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 26/07/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 396 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emin/Maxi = 0.52.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **ST LOUIS - STADE DE LA FRONTIÈRE 1 – NNI 68 297 01 01**

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 01/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en E4 en date du 21/07/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 328 lux, Uniformité = 0.86, Rapport Emini/Maxi = 0.72.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **SARRE UNION - STADE OMNISPORTS 2 – NNI 67 434 01 02**

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 22/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en E5 en date du 20/05/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée (éclairage LED)

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 200 lux, Uniformité = 0.81, Rapport Emini/Maxi = 0.60.

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 20/05/2025.

➤ **WASSELONE - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 520 01 01**

L'éclairage est classé E7 jusqu'au 16/10/2022.

La commission reprend le dossier de demande de changement de niveau de classement en E5 en date du 16/09/2020 avec le point H23 bis.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 263 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini/Maxi = 0.66.

Le classement de cette installation est toujours suspendu suite à la décision CFTIS du 25/02/2021. Il restera donc E7.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **SARREWERDEN – STADE MUNICIPAL – NNI 67 435 01 01**

L'éclairage était référencé en E Entraînement jusqu'au 30/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/05/2021 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 182 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ GR 45,3
- ✓ Aire de jeu de 105 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **ROMILLY SUR SEINE - STADE JEAN-CLAUDE STEYER - NNI 10 323 02 01**

Cette installation était en Niveau travaux jusqu'au 30/04/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 en date du 09/07/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BOULOGNE, membre CRTIS, en date du 09/07/2020.
- ✓ Rapport complémentaire de Monsieur GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 09/08/2021.

Elle propose le changement de classement de l'installation en T3 et transmet à la CFTIS pour décision.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **ROMILLY SUR SEINE - STADE BARDIN GOUSSEREY 2 - NNI 10 323 02 02**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 28/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T3 SYN en date du 09/08/2021 suite à la réalisation d'un nouveau terrain, conformément à l'avis préalable favorable du 01/03/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 09/08/2021
- ✓ Tests in situ en date du 16/08/2021

Elle propose le classement de l'installation en T3 SYN, et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ **PAYNS - STADE ROBERT GUEUX – NNI 10 282 01 01**

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 23/02/2027.

La Commission prend connaissance de la construction d'un ensemble vestiaire conforme au règlement des terrains et installations sportives de la FFF.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ **ROSIERES PRES TROYES - COMPLEXE SPORTIF DE L'AUBE 2 – NNI 10 325 02 02**

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 21/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 31/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 254 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 31/08/2023.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **SAINT DIZIER - STADE DES ACIERIES 1 - NNI 52 448 03 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 12/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 14/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 14/09/2021
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC en date du 06/07/1998

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 11/05/2031 sous réserve de rectifier la hauteur des buts et de revoir la qualité des locaux.

➤ **SAINT DIZIER - STADE DES ACIERIES 4 - NNI 52 448 03 04**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 31/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 14/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

La commission constate une non-conformité majeure liée à la sécurité : distances de sécurité insuffisantes. Des non-conformités mineures sont relevées : main courante discontinuée à compléter, implantation des abris joueurs et délégué à implanter selon les prescriptions du règlement des terrains.

Elle suspend le classement de cette installation jusqu'à levée de la non-conformité majeure.

➤ **VAUX SUR BLAISE - STADE ROBERT LUTERS 1 - NNI 52 510 01 01**

Cette installation était classée niveau travaux jusqu'au 30/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T3 en date du 14/09/2021 suite à des travaux d'agrandissement du terrain.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 14/09/2021
- ✓ AAC en date du 08/09/2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en T3, et transmet à la CFTIS pour décision

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **SAINT DIZIER – COMPLEXE SPORTIF LOUIS PERGAUD - NNI 52 448 02 01**

Cette installation est classée en T4 SYN jusqu'au 25/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 14/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS en date du 14/09/2021

La commission demande les tests in situ.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **BOURMONT – STADE PATRICK POULAIN – NNI 52 064 01 01**

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 06/09/2021 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- ✓ Emh à 184 Lux
- ✓ Fu à 0.85
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,73
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Toutefois, la Commission suspend son avis car l'installation n'est plus classée depuis le 25/06/2017.

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AVIZE - STADE LAURENT FOURRIER 1 - NNI 51 029 01 01**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 27/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 en date du 22/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 22/07/2021
- ✓ Plan des vestiaires et de l'installation
- ✓ AAC en date du 20/07/2021
- ✓ PV CDS en date du 01/08/2019

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en T4 jusqu'au 22/07/2031.

➤ **ESTERNAY - COMPLEXE SPORTIF RENE LAGRANGE - NNI 51 237 01 01**

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 01/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 en date du 04/08/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 04/08/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T4 jusqu'au 04/08/2031.

➤ **ETOGES - STADE PIERRE URIEL - NNI 51 238 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 22/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 22/07/2021
- ✓ AAC en date du 27/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 22/07/2031.

➤ **GAYE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 265 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 26/08/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 24/08/2021
- ✓ AAC en date du 19/08/2021

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 jusqu'au 26/08/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **CORMONTREUIL – STADE MARCEL THIL 1 - NNI 51 172 01 01**

Cette installation est classée en T5 SYN jusqu'au 01/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 28/08/2021 suite à un changement de moquette réalisé en 2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS en date du 27/08/2021
- ✓ Tests in situ en date du 18/11/2019
- ✓ Plans
- ✓ AAC en date du 24/04/2007 et PV CDS en date du 29/03/2007

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en T5 SYN, et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **VERTUS – COMPLEXE SPORTIF PAUL DAVESNES 1 - NNI 51 612 01 01**

Cette installation était classée en T3 SYN jusqu'au 10/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 26/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS en date du 26/07/2021
- ✓ AAC en date du 26/10/2005

La commission demande les tests in situ.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **REIMS - STADE GÉO ANDRÉ 1 - NNI 51 454 06 01**

Cette installation était classée en T7 Prov jusqu'au 03/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T5 SYN en date du 30/08/2021 suite à un changement de moquette réalisé en 2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 28/08/2021
- ✓ Tests in situ en date du 26/11/2019
- ✓ Plans de l'installation et des vestiaires
- ✓ AAC en date du 17/09/2007

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN, et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

➤ **REIMS - STADE EDMOND MICHELET - NNI 51 454 07 01**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 26/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T5 SYN en date du 27/08/2021 suite à la réalisation d'un nouveau terrain synthétique, conformément à l'avis préalable favorable du 04/12/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 27/08/2021.
- ✓ Tests in situ en date du 21/12/2020
- ✓ Plans

Elle note l'absence d'Autorisation Administrative de Capacité et propose le classement de l'installation en T5 SYN, et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **NNI 51 389 01 01 - STADE DIDIER CLERGE à MOURMELON LE PETIT**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ BETHENY - STADE BLÉRIOT 1 – NNI 51 055 01 01

L'éclairage était classé niveau E4 jusqu'au 09/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en E5 en date du 27/07/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 221 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle prononce le changement de classement de l'installation en E5 jusqu'au 27/07/2023.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BLAINVILLE SUR L'EAU - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 54 076 01 02

Cette installation était classée en A8 jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un arrosage intégré et de la demande de confirmation de classement en A8 en date du 30/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en A8 jusqu'au 30/07/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ TOMBLAINE - STADE MARCEL PICOT 1 – NNI 54 526 01 01

L'éclairage est classé en E2 jusqu'au 24/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E2 en date du 30/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 1482 lux, Uniformité = 0.86, Rapport Emini/Maxi = 0.64.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en E2, et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **BLENOD LES PONT A MOUSSON - STADE DES FONDERIES 1 – [NNI 54 079 01 01](#)**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 03/03/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 18/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 264 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle prononce le changement de classement de l'installation en E5 jusqu'au 18/08/2023.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ VERDUN - STADE BASE LOISIRS PRÉ L'ÉVÊQUE1 – NNI 55 545 03 01

Cette installation était classée en T3 SYN jusqu'au 15/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 06/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur EVRARD, membre de la CRTIS en date du 06/09/2021.

La commission demande les tests in situ.

- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
 - VERDUN - STADE DU PARC DE LONDRES - NNI 55 545 01 01

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 17/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 24/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 233 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 24/08/2023.

➤ **VERDUN - STADE BASE LOISIRS PRÉ L'ÉVÊQUE1 – NNI 55 545 03 01**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 21/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 06/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 155 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.43.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 06/09/2023.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HENRIDORFF - STADE MUNICIPAL - NNI 57 315 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 21/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 15/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 15/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 15/07/2031.

➤ **OMMERAY - STADE MUNICIPAL - NNI 57 524 01 01**

Cette installation était classée en T7 jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 en date du 08/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 08/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T7 jusqu'au 08/07/2031.

➤ **RETTEL - STADE MUNICIPAL - NNI 57 576 01 01**

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 en date du 02/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 02/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T4 jusqu'au 02/09/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **TREMERY – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 677 01 02**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 21/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 28/07/2021 suite à un changement de moquette réalisé en 2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS en date du 28/07/2021.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en T5 SYN, et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **TREMERY – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 57 677 01 03**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 16/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 28/07/2021 suite à un changement de moquette réalisé en 2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS en date du 28/07/2021.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en T5 SYN, et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ METZ – STADE DE BELLECROIX 2 – NNI 57 463 03 02

Cette installation est classée en T5 SYN jusqu'au 24/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 21/07/2021
- ✓ Lettre d'intention en date du 27/07/2021.
- ✓ Plan masse de l'aire de jeu (100 x 60m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un T5 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 10/09/2021

8. AFFAIRES DIVERSES

- **METZ - STADE YACINE CHERRADI – NNI 57 463 11 01**

Test in situ en date du 24/09/2021.

Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

- **ENCHENBERG - STADE MUNICIPAL – NNI 57 192 01 01**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 26/09/2027.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un arrosage intégré conformément à l'avis préalable favorable du 04/12/2020.

Elle confirme le classement de l'installation en T4 jusqu'au 26/09/2027.

- **RIMLING - STADE INTERCOMMUNAL – NNI 57 584 01 01**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un arrosage intégré conformément à l'avis préalable favorable du 14/2/2021.

Elle confirme le classement de l'installation en T4 jusqu'au 11/05/2027.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

➤ NOUSSEVILLER SAINT NABOR - STADE MUNICIPAL - NNI 57 514 01 01

L'éclairage est classé E5 jusqu'au 24/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 09/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 269 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Émini/Maxi = 0.60.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 17/09/2023.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AYDOILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 88 026 01 01**

Cette installation était classée T6 jusqu'au 20/05/2018.

La Commission reprend la demande de confirmation de classement en T6 en date du 17/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 18/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T6 jusqu'au 17/09/2031.

➤ **LA BRESSE – STADE DU PLANOT - NNI 88 075 01 01**

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 21/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 01/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 01/09/2020

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 01/09/2030.

➤ **LA BRESSE – STADE DES CHAMPIONS - NNI 88 075 02 01**

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 20/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 29/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 29/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T6 jusqu'au 29/07/2031.

➤ **CHARMOIS L'ORGUEUILLEUX - STADE MUNICIPAL - NNI 88 092 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 28/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 22/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 22/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 22/07/2031.

➤ **CHENIMENIL – STADE GEORGES BOUCHER – NNI 88 101 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 24/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 20/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 20/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 20/09/2031 sous réserve de mettre en conformité la hauteur des buts et les dégagements côté vestiaires.

➤ **DOMMARTIN LES REMIREMONT - STADE JEAN MARIE MATHIEU - NNI 88 148 01 01**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 06/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 06/09/2021
- ✓ Rapport de vérification des buts en date du 23/03/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 06/09/2031.

➤ **JEANMENIL - STADE DE LA HAIE BANEAU - NNI 88 251 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 02/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 02/09/2031.

➤ **LAMARCHE – STADE MUNICIPAL- NNI 88 258 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 17/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 17/09/2021. La dimension du banc de touche des joueurs est de 2m au lieu de 2,5m.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 17/09/2031.

➤ **LE MENIL - STADE GUEDON - NNI 88 302 01 01**

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 08/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 29/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 29/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T6 jusqu'au 29/07/2031.

➤ **MIRECOURT - STADE ABBÉ GROSJEAN 1 - NNI 88 304 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 22/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 15/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 15/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 15/07/2031.

➤ **SAULXURES SUR MOSELOTTE - STADE RINO SONZOGNI - NNI 88 447 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 23/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 08/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 08/09/2031.

➤ **TAINTRUX - STADE DOCTEUR A. GROSGEORGES - NNI 88 463 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 08/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 02/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T5 jusqu'au 02/09/2031.

➤ **TAINTRUX - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 88 463 01 02**

Cette installation était classée en A8 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 en date du 02/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en A8 jusqu'au 02/09/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **EPINAL - STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 2 - NNI 88 160 01 02**

Cette installation est classée en T6 s jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 s en date du 10/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2021

Elle note les non-conformités majeures liées à la sécurité :

- **Non-respect des distances de sécurité**
- **Non-conformité des buts**

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités.

➤ **EPINAL - STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 4 - NNI 88 160 01 04**

Cette installation était classée en A5 SYN jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A5 SYN en date du 10/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en A5 SYN jusqu'au 10/09/2031.

➤ **BASSE SUR LE RUPT – STADE JACQUES ZELLER - NNI 88 037 01 01**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 01/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 29/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS en date du 29/07/2021

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **MIRECOURT - STADE PHILIPPE HURGUETTE 2 - NNI 88 304 01 02**

Cette installation était classée en T6 s jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 s en date du 15/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 15/07/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en T6 s jusqu'au 15/07/2031.

➤ **UXEGNEY – STADE INTERCOM. PIERRE PRÉTÔT 2 - NNI 88 483 01 02**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 08/07/2021.

La Commission reprend le dossier suite à la décision CFTIS en date du 26/11/2020

Pièces fournies :

- ✓ Note de M. Louis MARCHAL, membre CDTIS et photos attestant de la mise en conformité de la zone de sécurité.

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN, et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **LE VAL D AJOL – STADE DES ŒUVRES 2 - NNI 88 487 01 02**

Cette installation était classée en A8 s jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 s en date du 06/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 06/09/2021

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en A8 s jusqu'au 06/09/2031.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **CHARMOIS L'ORGUEUILLEUX – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 88 092 01 02**

Cette installation était classée en T7 s jusqu'au 13/01/2021

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en A8 s en date du 22/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 22/07/2021

Elle prononce le classement de l'installation en A8 s jusqu'au 22/07/2031.

➤ **EPINAL - PLAINE DE JEUX DE SOBA - NNI 88 160 02 01**

Cette installation est classée en T7 jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T5 SYN en date du 10/09/2021 suite à la réalisation d'un nouveau terrain synthétique sur l'ancien terrain en herbe, tout en conservant les vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2021
- ✓ Tests in situ en date du 18/06/2021
- ✓ Rapport de vérification des buts en date du 25/09/2021
- ✓ Plans de l'installation et des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN, et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **NNI 88 162 01 01 – STADE NOIRTIN à ESLEY**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **CHENIMENIL – STADE GEORGES BOUCHER – NNI 88 101 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 24/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 09/08/2021
- ✓ Projet en date de juillet 2021.
- ✓ Plan masse de l'aire de jeu (100 x 60m du fait de la présence de la piste d'athlétisme en schiste).
- ✓ Plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un T5.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **CHENIMENIL – STADE GEORGES BOUCHER – NNI 88 101 01 01**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 09/08/2021 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 217 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ GR 45,04
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

**Président de la CRTIS
Michel GENDRON**